



# Echo

de la  
*Sèvre Niortaise*

## Editorial

Le SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine et le Syndicat Restauration du Lambon et de ses affluents viennent de signer leur troisième contrat territorial milieux aquatiques conjointement avec l'Agence de Bassin Loire Bretagne. Ce programme vise à l'amélioration du bon état écologique des cours d'eau.

Cette lettre d'information est orientée sur les missions principales du service rivière du SMC, à savoir la reconquête de la qualité des eaux superficielles et les relations avec les acteurs de l'eau sur le territoire du Haut Val de Sèvre et sur une partie des communes du Mellois.

Le SMC acteur historique dans le domaine des rivières montre une nouvelle fois son engagement dans la préservation de l'eau et des milieux.



Régis BILLEROT  
Président du SMC  
Maire de la commune  
de Salles



Carte de la Sèvre Niortaise amont

# Reconquête de qualité en faveur de l'eau potable.

Le SMC, le SPAEP (syndicat d'eau du St Maixentais) et le SERTAD (Syndicat pour l'étude et la réalisation de travaux d'amélioration, de la desserte en eau potable), mènent des actions complémentaires qui visent à améliorer la qualité des eaux à l'échelle du bassin versant amont. Le SECO (syndicat des eaux du Centre Ouest) assure la même mission au niveau de son captage situé à Echiré.

Le captage d'eau potable de la Corbelière pompe au fil de l'eau, et dessert principalement 11 communes. Les 2 millions de m<sup>3</sup> pompés annuellement alimentent environ 27 000 habitants.

Les cours d'eau en amont du captage de la Corbelière sont des zones sensibles à préserver. Eviter la dégradation des berges, maintenir une ripisylve en bon état, améliorer la morphologie des cours d'eau, sont autant d'actions menées par le SMC qui participent ainsi à la qualité de l'eau utilisée pour la production d'eau potable.



Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont, alimentant le captage de la Corbelière.

Le bassin d'alimentation de la « Sèvre Niortaise amont », est l'ensemble du territoire par lequel transite l'eau. Sur ce territoire de 573 km<sup>2</sup>, toutes les activités (agricoles, domestiques, industrielles, ...) peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau.



Le syndicat des eaux du SERTAD porte depuis 2004 un programme régional « Re-Sources ». Cette démarche volontariste engagée avec l'ensemble des acteurs concernés sur la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Exemples d'actions : accompagnement des éleveurs sur l'autonomie fourragère pour le maintien des surfaces en herbe, travail sur la couverture des sols agricoles en période à risque de lessivage (autonome / hiver), journées techniques sur l'agriculture biologique, ateliers d'échanges avec les communes sur le passage au zéro pesticide, ...

Le SECO, Syndicat des Eaux du Centre-Ouest, est aussi engagé dans le programme régional Re-Sources. Il capte au niveau de St Maxire-Echiré et distribue en eau potable environ 35 000 habitants. Le bassin amont de ce captage est constitué des cours d'eau situés sur les 26 communes de la Sèvre Niortaise amont que gère le SMC.

Arrêté préfectoral septembre 2006

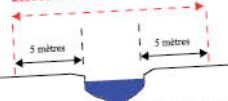
## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES) SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



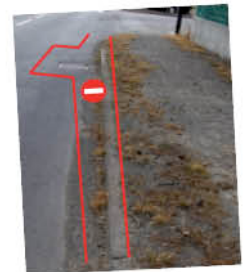
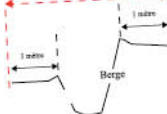
Interdiction de traiter



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



Interdiction de traiter



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS. EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISSONNEMENT.

L'eau est un bien commun. Chacun peut agir à son niveau : refuser l'utilisation de pesticides dans son jardin, veiller au bon fonctionnement de son assainissement, maintenir voire planter des arbres et des haies.

# Médiation permanente avec les usagers du cours d'eau

Le SMC assure une mission de médiation auprès des riverains afin de mener à bien son programme d'actions. Il est en contact permanent avec les usagers y compris plusieurs collectivités et associations :

- Il travaille en concertation avec les communautés de communes sur des circuits de randonnée pédestre, cycliste, équestre, Canoë-kayak. Des plans départementaux de randonnée sont en préparation.
- Le service est en contact avec cinq associations locales de pêche et protection des milieux aquatiques : Truite du Musson, Truite Mothaise, Gaule St Maixentaise, Pêches sportives, Gaule Créchoise.
- Des écoles et des associations naturalistes s'intéressent aux milieux terrestres et aquatique. Des actions d'animations sont menées avec Deux Sèvres Nature Environnement, les Grimperaux de l'Hermitain, le Groupe Ornithologique, le CPIE de Gâtine Poitevine.



## Gestion des crues et manœuvre coordonnée de vannages

A la suite d'un événement pluvieux soudain en décembre 2011, le temps de réponse des vannes automatiques qui sont dans St Maixent l'école a conduit à ce que les niveaux restent hauts pendant plusieurs heures. Une réflexion s'en est suivie pour intéresser les riverains propriétaires de Moulins. Aujourd'hui, l'ouverture des vannes est coordonnée, à partir du 1er épisode pluvieux conséquent de l'automne, entre :

- 20 riverains propriétaires de vannages, adhérents de l'ASL des Moulins de la Crèche
- Les services techniques de St Maixent l'Ecole et Saint Martin de Saint Maixent qui gèrent trois vannes clapets
- Le service rivière du SMC.

Cette « chasse d'eau » générale permet aux sédiments piégés derrière chaque vanne de transiter et d'être redistribués. Les remontées piscicoles sont également facilitées d'autant plus que cette période correspond aux fraies de truites.

D'autres facteurs déterminants atténuent les effets de crues :

- Les travaux de désenvasement, réalisés par l'IIBSN, au niveau de la fin de parcours de la Sèvre en aval de Marans,
- Les manœuvres de vidange sur les canaux de chaque moulin, effectuées par chaque riverain éclusier, quand une forte pluie est annoncée,
- La volonté des propriétaires de moulins du secteur aval de François de s'inscrire dans la démarche de manœuvre coordonnée établie de Pallu (sur Nanteuil) à Candé (sur François).



# Importance des haies riveraines en bord de cours d'eau

Chaque arbre, par le faisceau de ses racines est capable de retenir une portion de berge. Les secteurs en berges nue font régulièrement l'objet d'érosion. Il suffit de laisser s'installer le spontané en s'abstenant de faucher pour que des jeunes plants puissent se développer. Un regarnissage est parfois nécessaire.



## La protection des berges expliquée aux élèves.

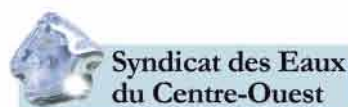
En 2015, la Municipalité avait confié au Syndicat Mixte à la Carte du Haut-Val-de-Sèvre et Sud-Gâtine le soin de faire abattre les peupliers en bords de Sèvre. Ceux-ci, arrivés à maturité, risquaient de tomber en cas de coup de vent. Comme cela avait été annoncé, il était prévu de replanter des arbres sur les berges de la Sèvre.

Ainsi, jeudi 4 février, Francis Blais, technicien rivière au SMC, avait invité deux classes de grande section de maternelle de la Crèche à une plantation d'arbres dans le secteur des Brangeries. Il a expliqué, démonstration à l'appui, que leurs racines retiennent le bord de la berge, évitant l'érosion. Les enfants ont également découvert que l'étrange filet bleu qui entourait les plants était destiné à les protéger des ragondins et des chevreuils, friands de jeunes écorces.

“Lorsque les berges ne sont plus dégradées par les bovins, une végétation spontanée, appelée ripisylve, s'installe. En plus de la tenue des berges par le faisceau de racines, la haie riveraine capte, mieux qu'une bande enherbée, les excédents d'éléments fertilisants” explique Francis Blais. La sortie s'est terminée par une récréation improvisée dans le pré où poussent les arbres de l'opération « Une naissance – un arbre » et une dégustation de jus de pomme local.

Au total, 210 jeunes arbres, âgés de 2 ans, financés par la Commune ont été plantés et paillés par les agents du SMC : fusains, sureaux, érables...

## Nos financeurs et partenaires :



Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine

BP 10023 - 79403 ST-MAIXENT-L'ECOLE Cedex - 05 49 05 37 10 - accueil@smc79.fr

Directeur de la publication : le Président du SMC - Tirage : 13 500 exemplaires - Décembre 2017